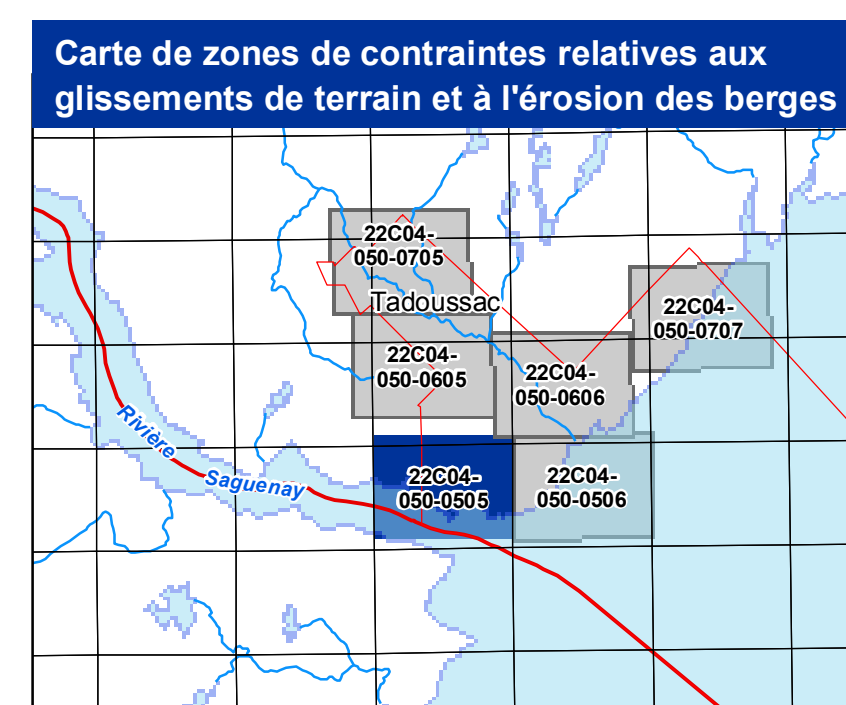



Tadoussac

22C04-050-0505



- Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges du fleuve et du golfe du Saint-Laurent**
- NA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, susceptible de subir des rousés, sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent. La zone est également susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
 - NS2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
 - NS1** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec ou sans érosion. La zone est susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
 - NS1*** Zone composée de sols à prédominance sableuse, susceptible de subir des rousés, sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent. La zone est également susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
 - NS2*** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
 - NS1*** Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS2.
 - NS2*** Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS1.
 - NS1*** Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS1.
 - NS2*** Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés au sommet des talus, pouvant être emportés par un glissement de grande étendue.
 - NS1*** Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 et RA1 Sommet.
 - NS2*** Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
 - NS1*** Zone composée de sols hétérogènes, susceptible de subir des rousés, sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent. La zone est également susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
 - NS2*** Zone composée de dépôts meubles dont le talus a généralement moins de 5 mètres de hauteur et est susceptible de subir des rousés, sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.
 - NS1*** Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS1.
 - NS2*** Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés au sommet des talus, pouvant être emportés par un glissement de grande étendue.
 - NS1*** Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 et RA1 Sommet.
- Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

- Délimitations**
- Ligne de côte**
 - Haut de talus**
 - Bas de talus**
 - Relièf LIDAR aérien**

Avis à l'utilisateur

Cette carte localise les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges, prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application des normes selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie. Leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement mais plutôt que la probabilité de l'être est relativement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS80
 NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 27
 Longitude d'origine (méridien central) : 0°
 Latitude d'origine (équateur) : 77° 30' ouest
 Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres, Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1 / 5000

Sources

Identification des lignes de côte à partir de photographies aériennes à l'échelle 1:15 000 et zonage pour l'érosion : Comité interministériel sur l'érosion des berges de la Côte-Nord, 2003-2007

Identification des hauts et bas de talus par photo-interprétation à l'aide de photographies aériennes à l'échelle 1:15 000 et à partir de relevés LIDAR aériens : relevés géotechniques de terrain et zonage pour les glissements de terrain : Ministère des Transports du Québec, 2005-2007

Hypsométrie de référence par relevé LIDAR aérien : Ministère des Transports du Québec, 15 novembre 2005

Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1:40 000 (G02800025 et G02800027) : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, 14 juin 2002

Crédit

Réalisation : Service de la géotechnique et de la géologie
 Direction du laboratoire des chaussées
 Ministère des Transports du Québec
 Version 1.0 (juin 2007)

© Gouvernement du Québec
 Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2^e trimestre 2007

22C04-050-0505